

**N ref : 22-001/CM**

Bures sur Yvette, le 09 janvier 2022

**OBJET : CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE**

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à assister à l'**Assemblée Générale** du Comité Départemental Sports pour Tous de l'Essonne qui se tiendra:

**le samedi 12 Février 2022  
de 16h00 à 18h00**

**Grande Maison (Salle jaune)  
69 rue Charles De Gaulle  
91440 BURES SUR YVETTE**

Les opérations d'émargement et de mise en place du bureau de vote auront lieu à partir de 15h45.

Ordre du jour de l'AG

- 1) Ouverture de l'AG et désignation des scrutateurs
- 2) Adoption du compte rendu de l'AG 2021
- 3) Présentation du rapport moral et d'activité
- 4) Approbation du rapport moral et d'activité
- 5) Présentation du rapport financier 2021
- 6) Approbation du rapport financier 2021
- 7) Affectation du résultat 2021
- 8) Adoption du montant des cotisations 2022-2023
- 9) Adoption du budget prévisionnel 2022
- 10) Modification du paragraphe 33 des statuts
- 11) Election du représentant du Comité Départemental à l'Assemblée Générale Nationale du 2 avril 2022 à Reims
- 12) Questions diverses  
Pour être portées à l'ordre du jour, les questions diverses doivent être adressées au comité avant le 05/02/2022 au moyen des bulletins en annexes.

L'assemblée générale se compose du représentant de chaque association affiliée du ressort territorial du Comité Départemental.

Tout membre licencié dans le département peut assister à l'assemblée générale à titre individuel sans participation aux délibérations.

Le nombre de voix est attribué en fonction des nombres de licences et d'affiliations délivrées au cours de la précédente saison sportive.

Le vote par procuration est autorisé. Chaque représentant peut détenir deux mandats en sus du sien (aucun représentant ne pouvant disposer de plus de trois mandats). Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

### Participation à l'Assemblée Générale

**La liste des clubs admis** à participer à l'Assemblée Générale est indiquée en **annexe 1**.

Cette annexe précise le nombre de voix de chaque club selon les statuts en vigueur.

Les clubs dont le représentant assistera à l'Assemblée Générale adressent le **bulletin de participation en annexe 2** au Comité Départemental avant le 05 février 2022.

Les clubs dont aucun représentant n'assistera à l'Assemblée Générale, mais qui souhaitent être représentés, adressent le **pouvoir en annexe 3** au Comité Départemental avant le 05 février 2022.

### Modification des statuts

La modification des statuts prévu au point 10 de l'ordre du jour nécessite un quorum de 50% des membres et 50% des voix.

La modification proposée vise à permettre l'organisation de l'Assemblée Générale à distance.

L'article 33 est actuellement le suivant :

« À l'exception de l'Assemblée Générale, tous les organes et commissions du Comité Départemental peuvent délibérer à distance lorsque les circonstances, et notamment l'urgence ou l'économie de moyens, le commandent. »

La modification proposée consiste à supprimer « À l'exception de l'Assemblée Générale, »

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

Pour le Comité Départemental,  
Le Président,  
Ch MAIRE



**Diffusion de la lettre (par mail)**

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs affiliés 2021-2022 (via les correspondants de clubs)

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs non affiliés 2021-2022 mais affiliés 2020-2021 (via les correspondants de clubs)

Mesdames, Messieurs les Cadres Techniques des clubs affiliés 2021-2022

Monsieur le Président de la Fédération Française Sports pour Tous 12, Place Georges Pompidou – 93 160 NOISY-LE-GRAND

Monsieur le DTN de la Fédération Française Sports pour Tous 12, Place Georges Pompidou – 93 160 Noisy-le-Grand

Monsieur le Président du Comité Régional Ile de France Sports pour Tous - 46 Avenue des frères Lumière 78190 TRAPPES

Monsieur le CTR du Comité Régional Ile de France Sports pour Tous 46 Avenue des frères Lumière 78190 TRAPPES

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne Hôtel du département Boulevard de France 91012 Evry cedex

Monsieur le Président de la Maison Départementale des Comités Sportifs 62 bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

Monsieur le Maire de BURES SUR YVETTE, Mairie de Bures sur Yvette, 45 rue Charles De Gaulle, 91440 BURES SUR YVETTE

## ANNEXE 1

### LISTE DES CLUBS - DROITS DE VOTE

**Information :** Cette liste est susceptible d'évolution dès lors que de nouvelles affiliations seraient enregistrées avant le 11/02/2022

Code Structure	Nom du club	Droits votes AG 2022	licenciés au 31/08/21	Nombre de voix
<b>CLUBS AFFILIES 2021/2022</b>				
01108996	CLUB YERROIS D'ARTS MARTIAUX	OUI	129	129
01119027	LA VAGUE	OUI	44	44
9100077	LES NUAGES POURPRES	OUI	66	66
9100223	ENCRES ET LUMIERES DE CHINE	OUI	15	15
9100312	ASSOCIATION DE DANSE ET D'ARTS GESTUELS ÉDUCATIFS	OUI	43	43
9100358	COULEUR TAO	OUI	1	1
9100384	HANDBALL CLUB VILLABE	OUI	22	22
9100407	SPORTING KARATE BUDO DRAVEIL S.K.B. DRAVEIL	OUI	26	26
040509882	FORMES ET FORME	OUI	21	21
070930031	L'AUTRE GYM	OUI	14	14
071130128	MIEUX EN CORPS 91	OUI	34	34
84034292	ASS. MIEUX ETRE	OUI	162	162
88025688	SPORTS ET DETENTE	OUI	30	30
100530805	SHINTAIDO JUVISY	OUI	11	11
110231254	ASSOCIATION JUDO CLUB DE SAINTRY SUR SEINE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	OUI	57	57
140932337	TAO FACTORY	OUI	15	15
151032703	CLUB DE HAND BALL ANGERVILLE (CHA)	OUI	5	5
151032728	UNION SPORTIVE DE BURES-SUR-YVETTE	OUI	160	160
160932907	FORME ET BIEN ETRE	OUI	136	136
171133268	L'ATELIER	OUI	40	40
180433331	CLUB D AIKI TAI DO DES 2 VALLEES	OUI	21	21
9100514	ADAMA OR	NON	0	
9100549	PRO'JECT TRAINING	NON	0	
121031742	ECOLE SHEN-LONG	NON	0	
	Total des voix			1052

Code Structure	Nom du club	Droits votes AG 2022	licenciés au 31/08/21	Nombre de voix
<b>CLUBS NON REAFFILIES 2021/2022 au 08/01/22 (AFFILIES 2020/2021)</b>				
9100279	ENERGIE BLEU	NON**	21	21
9100337	MAISON DE L'ESPOIR	NON**	2	2
9100489	EXPERIENCE MOUVEMENT	NON**	1	1
111031423	A CORPS ET A QI	NON**	93	93
140932305	SHINZEN DOJO	NON**	6	6
		** :(OUI si réaffiliation)		123

ANNEXE 2

**BULLETIN DE PARTICIPATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 12/02/2022**

Document à retourner avant le 05 février 2022

CD SPT 91 Chez Christian MAIRE , 5 rue Isaac Albéniz 91440 Bures sur Yvette

ou par mail : cd91@sportspourtous.org

Si vous donnez pouvoir ne remplissez pas ce bulletin mais le bon pour pouvoir en annexe 3

**Le Club** \_\_\_\_\_

**Participera**

**Ne participera pas**

Il sera représenté par

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

en qualité de (cochez la mention correspondante):

- Président(e) de club
- Membre du Comité Directeur
- Cadre Technique
- Adhérent

N° de licence : \_\_\_\_\_

Questions diverses que vous désirez poser :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature

ANNEXE 3

**BON POUR POUVOIR**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 12/02/2022**

Document à retourner avant le 05 février 2022

CD SPT 91 Chez Christian MAIRE , 5 rue Isaac Albéniz 91440 Bures sur Yvette

ou par mail : cd91@sportspourtous.org

Je soussigné \_\_\_\_\_

Président(e) du club \_\_\_\_\_

donne pouvoir au représentant du club de \* \_\_\_\_\_

représenté par : \_\_\_\_\_

\* En cas d'empêchement de désigner un club pour recevoir le pouvoir, en cochant la case ci dessous vous acceptez la formule suivante :

J'invite un membre du comité directeur visé par le pouvoir ci dessus à désigner la personne qui représentera mon club à l' AG2022 en vertu dudit pouvoir

Questions diverses que vous désirez poser :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature du club mandant  
**BON POUR POUVOIR**

signature du club mandataire  
**BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR**

---

Article 8 des statuts: Le vote par procuration est autorisé. Chaque représentant peut détenir deux mandats en sus du sien (aucun représentant ne pouvant disposer de plus de trois mandats).